



Redressement fiscal et proposition de rectification

Par **spichou**, le **11/03/2018** à **20:54**

Bonjour,

J'ai reçu tout d'abord une demande de renseignements du fisc, qui concernait des travaux ouvrant droit à crédit d'impôt (changement de 10 fenêtres et changement de chaudière). Je n'ai pu fournir que la facture de la chaudière, l'artisan ayant changé les fenêtres ne m'ayant jamais établi de facture, malgré mon paiement intégral .

Sur son devis, celui-ci m'avait bien spécifié le montant déductible des impôts, quand au plombier, il s'était contenté d'une information verbale.

Depuis, j'ai saisi la DGCCRF au sujet de cet artisan indélicat, la procédure suit son cours.

Or, il s'avère que ni l'un ni l'autre ne sont agréés RGE !

Le trésor public vient donc de m'adresser une proposition de rectification, me réclamant le montant de la déduction, assortie d'intérêts de retard.

Pensez-vous que je puisse invoquer ma bonne foi, quant au fait que je ne savais pas que ces deux artisans n'étaient pas agréés RGE ?

Je pense la cause perdue ...

Merci de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **11/03/2018** à **21:23**

Bsr,

Vous avez raison, cause perdue.